

Maintien d'une prime d'intéressement pour les PRAG et PRCE de l'université de Lyon 1 en compensation de leur inéligibilité au C1 du RIPEC

Le vice président des ressources humaines de l'université Lyon 1 a déclaré à AEF info (1), à propos des PRAG et des PRCE :

« Nous avons poursuivi la politique mise en place par nos prédécesseurs de la PEIC, prime d'intéressement qui vise à compenser l'absence de C1 pour nos collègues enseignants. Cette prime est accessible sur demande (dossier) mais avec un objectif assez large. Il n'y a pas de limitation budgétaire et tout enseignant peut la toucher du moment qu'il fait son travail. Sur 400 personnes éligibles l'an passé, 80% l'ont demandée. A terme, avec l'augmentation prévue de la C1, l'enveloppe de la PEIC devrait représenter 800 000 euros par an. »

Nous souhaitons un avenir pérenne à cette prime créée par l'université de Lyon 1 pour les PRAG et les PRCE et que cette initiative soit généralisée dans tous les établissements du supérieur, conformément aux lignes directrices de gestion du MESR du 18 janvier 2023 (2). Cependant, l'accès au RIPEC ou son équivalent pour les PRAG et les PRCE n'a de chance de se concrétiser que par l'action engagée par le SAGES en août 2025 devant le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (CESC) de l'ONU (3).

(1) <https://www.aefinfo.fr/depeche/738900-lyon-i-nous-etions-attendus-sur-le-sujet-rh-fabien-de-marchi-vp-rh>

(2) <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/fr/bo/23/Hebdo6/ESRH2302327X.htm>

(3) https://le-sages.org/documents2/Annonce_action_CESC_fin_juin25.pdf

